

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

MERCI
POUR VOTRE
GESTE
DE **TRI** !



Rapport annuel **2018**
sur le prix et la qualité du service public



AUBIGNAN - LE BARROUX - LE BEUCET - BEAUMES-DE-VENISE
BEAUMONT-DU-VENTOUX BÉDOIN - CAROMB - CARPENTRAS
CRILLON-LE-BRAVE - FLASSAN - GIGONDAS - LAFARE
LA ROQUE-ALRIC - LA ROQUE/PERNES - LORIOLE-DU-COMTAT
MALAUCÈNE - MAZAN - MODÈNE - SAINT-DIDIER
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON - SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS
SARRIANS - SUZETTE - VACQUEYRAS - VENASQUE

Édito

La CoVe gère, depuis plus de 40 ans, la collecte des déchets sur son territoire. En matière de tri sélectif, elle s'engage aux côtés des élus communaux et des habitants pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers dans chacune des 25 communes.

En 2018, la collecte des emballages a ainsi atteint 46 kg/hab ; la collecte du verre 33k/hab. Si ces résultats sont encourageants, il reste encore une bonne marge de progression que nous devons parvenir à atteindre ensemble.

Et c'est en conduisant un programme d'actions complémentaires que nous agissons sur plusieurs leviers : l'optimisation de la collecte et la rationalisation du traitement, la réduction des déchets à la source, la sensibilisation des usagers, le développement de partenariats avec les eco-organismes. En 2018, 97 % des déchets collectés ont ainsi été valorisés (valorisation matière, organique ou énergétique).

Une intervention particulière a été conduite en 2018 pour réduire les déchets à la source. La diminution de la quantité de déchets produits est en effet un axe important dans la maîtrise des impacts écologiques et financiers. La mise en place d'un service de broyage à domicile, en complément du compostage individuel déjà bien installé, a d'abord par exemple permis de réduire de 6 fois le volume de départ et de développer le réemploi d'une ressource locale.

Ensuite, l'engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec les cantines des communes et l'UP Ventoux permettra quant à lui de consolider des pratiques visant à réduire les déchets de la restauration collective.

Enfin, l'intervention soutenue et quotidienne des 4 médiateurs du tri a permis d'avoir près de 14 000 échanges directs avec les habitants et de mener des animations scolaires pour 1275 élèves.

Optimisation, réduction à la source, amélioration de la qualité du tri, sensibilisation permettent aussi de rationaliser les coûts et de maintenir un taux de TEOM sans augmentation malgré l'évolution constante des coûts inhérents à la collecte et au traitement de nos déchets .

Le geste de tri est le 1^{er} geste citoyen des français et la CoVe continuera de l'accompagner et de le développer !

Guy REY
Président de la CoVe
Maire d'Aubignan

Gérard BORGIO
Vice-président délégué à la gestion des déchets
Maire de Loriol-du-Comtat



25 COMMUNES

70 000 HABITANTS

30 000 FOYERS

Sommaire



2
**Le service
Gestion des
déchets**



3
Les collectes



5
Les recyclables



7
**Les actions de
communication**



9
La prévention



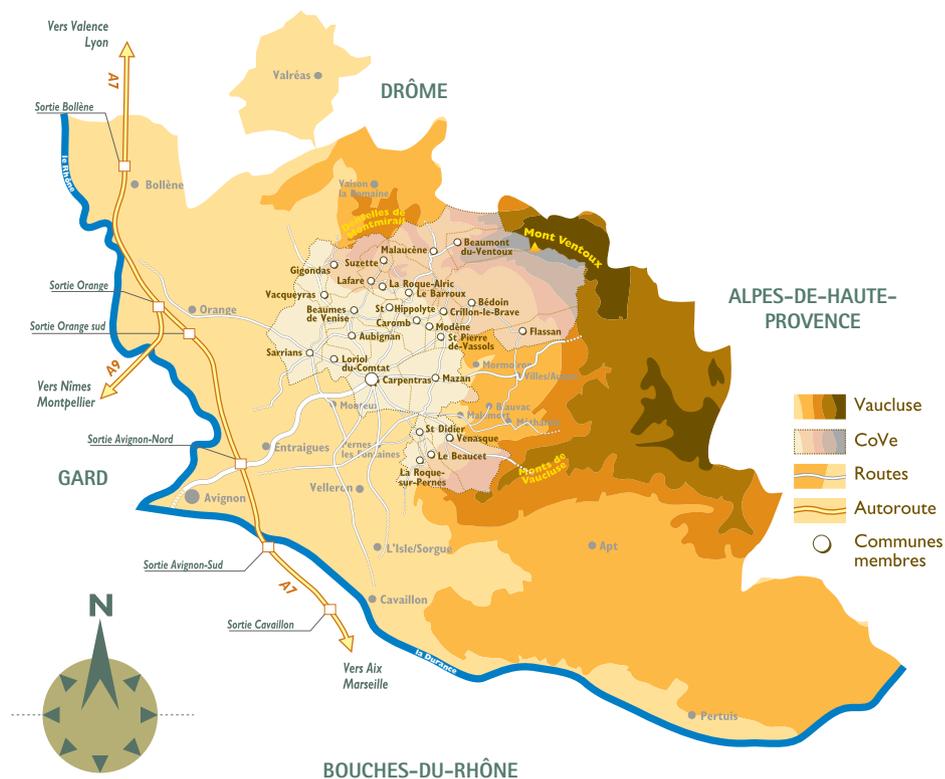
11
Les déchèteries



13
La composterie



14
**Les indicateurs
financiers**



Communauté d'agglomération
Ventoux Comtat Venaissin
Hôtel de la Communauté
1171 avenue du Mont Ventoux - CS 30 085
84 203 Carpentras CEDEX
Rédaction et mise en page: Service Gestion des
déchets et service communication de la CoVe
E-mail: communication@lacove.fr
Téléphone: 04 90 67 61 28
Site internet: lacove.fr

Le service Gestion des déchets

Le département Gestion des Déchets dirigé par une responsable, a été réorganisé en 2018 en 4 services :

- **Service Stratégie – Optimisation des Collectes** (1 responsable)
- **Service Exploitation-Collectes** (64 agents dont 2 cadres intermédiaires et 1 responsable)
 - Service de collecte des ordures ménagères et des recyclables ; en porte à porte ou en apport volontaire.
 - Service de collecte des végétaux en caisses d'apport volontaire.
- **Service Prévention des déchets - Relations aux usagers** (4 agents et une responsable)
 - Actions de réduction, prévention des déchets
 - Médiation, information,
 - Animations scolaires
 - Suivis qualité du tri
- **Service Valorisation** (1 cadre intermédiaire et 1 responsable)
 - Déchèteries (10 agents)
 - Composterie (2 agents)
 - Centre de transfert des déchets ménagers (1 agent)

2

Au quotidien **23 véhicules poids lourds de collecte** des ordures ménagères et des recyclables, et **1 véhicule d'entretien et de livraison** des conteneurs, assurent le service.

Les **86 agents** du service sont répartis en 71 agents titulaires, et 15 contrats de remplacement.



LES ÉQUIPEMENTS

3 déchèteries

> Caromb, Aubignan, Malaucène

1 mini-déchèterie

> Venasque

La composterie de déchets verts

> Loriol-du-Comtat

Centre de transfert des déchets ménagers

> Loriol-du-Comtat

Tous les véhicules de collecte du service vident leurs déchets dans ce centre de transfert situé au sein de l'ancienne usine de pré-traitement des ordures ménagères. Les déchets sont ensuite repris mécaniquement par chargeur et mis dans des caissons plus volumineux (35m³) pour être transportés vers les sites de traitement adéquats.

Les collectes



TONNAGES COLLECTÉS

21 278 tonnes

soit **294 kg/hab**

Tonnage en augmentation

2017 : 21 000 tonnes

L'organisation de la collecte

La CoVe assure une collecte dite en porte à porte. C'est à dire que la majeure partie des habitants du territoire, soit environ 22 000 foyers, est équipée de bacs individuels pour leurs ordures ménagères et leur collecte sélective des recyclables. Les autres habitants ont accès à des bacs de regroupement ou des colonnes enterrées dans leur résidence, leur rue, leur quartier ou lotissement.

Du lundi au samedi 18 véhicules sillonnent les 25 communes de la CoVe pour collecter les bacs à couvercle jaune ou vert.

La fréquence des collectes

L'ensemble de la population bénéficie d'une collecte des ordures ménagères 1 fois par semaine. Certains professionnels (établissements de santé, restaurants, commerces de bouche...) 2 à 4 fois par semaine.

En saison estivale, les hébergements de tourisme (campings, villages de vacances...) sont collectés de 2 à 4 fois par semaine selon leur taille. Et un 19^e véhicule vient renforcer le service de mai à septembre.

L'optimisation des circuits

Comme prévu, les camions de collecte ont été équipés de systèmes de géolocalisation. Une grande période de récupération des données de collecte a couvert 2018 ; les circuits existants ont été analysés et de nouveaux circuits mieux organisés, mieux équilibrés entre les équipages, seront effectifs dans le courant de l'année 2019. Ces GPS permettront aussi de faciliter la réalisation des tournées pour les chauffeurs remplaçants, et de mieux répondre aux demandes des habitants.

Des colonnes enterrées

Toujours dans un souci d'offrir le meilleur service possible à ses habitants, la CoVe a aidé financièrement les communes le souhaitant, à s'équiper de colonnes enterrées pour ordures ménagères de grand volume afin de remplacer des regroupements de bacs peu esthétiques autour des centres-villes historiques.

L'organisation du transfert des déchets

Le site de l'ancienne Unité de Pré-Traitement des ordures ménagères de Lorient-du-Comtat accueille l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et apport volontaire. Le centre de transfert comprend :

- une zone de vidage des ordures ménagères,
- une zone réservée à la collecte sélective,
- une zone spéciale cartons.

Le verre est quant à lui vidé à l'extérieur.

Après un passage obligatoire sur le pont bascule pour la pesée, chaque véhicule est orienté vers le box correspondant. Le rechargement de chaque type de déchets se fait avec un chargeur à godet. Un prestataire de transport met à disposition des caissons de grand volume (35 à 90m³) afin d'évacuer les déchets vers les centres de traitement adéquats : centre de tri des recyclables ménagers à Vedène, unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Vedène également, centre de préparation des cartons à Monteux.



4

TRANSIT SUR LE CENTRE DE TRANSFERT

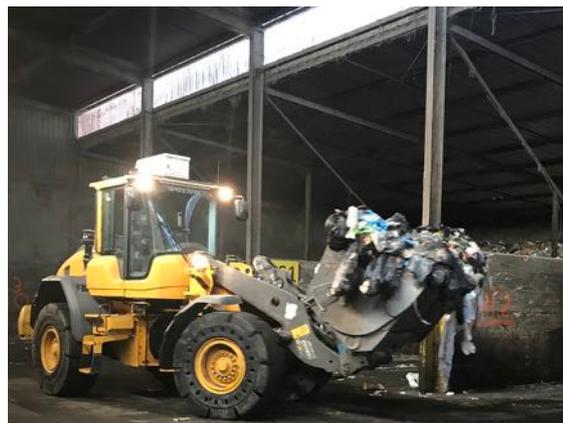
20 374 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES

3 183 TONNES DE COLLECTE SÉLECTIVE

2 297 TONNES DE VERRE

904 TONNES DE DÉCHETS DE VOIRIES (balayage, marchés)

145 TONNES DE CARTONS BRUNS (commerces)



Les recyclables

Les emballages en verre, en carton, en acier ou aluminium, ainsi que les papiers et bouteilles plastiques sont recyclables. Ils sont récupérés dans le cadre d'une collecte sélective.

L'organisation de la collecte sélective

Collectés au plus proche de votre domicile, dans les bacs à couvercle jaune :



Tout comme les ordures ménagères, plus de 22 000 foyers sont équipés de ces bacs individuels.

Le contenu des bacs jaunes est pris en charge par la société Novalie à Vedène qui procède à la séparation des emballages en acier (boîtes de conserve), en aluminium (canettes), des cartons, des papiers et des bouteilles plastiques (eau, soda, lait, huile, savon liquide, shampoing, lessive).



Le verre est amené pour transformation à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (30). Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) sont collectés en colonnes aériennes. La CoVe comptabilise 270 colonnes VERRE sur le territoire. La quantité récupérée dans les colonnes d'apport volontaire ne cesse d'augmenter depuis 5 années. Le verre est un matériau lourd, facile à trier, et recyclable à l'infini. Le porter dans les colonnes spécifiques c'est autant de kg en moins dans les poubelles d'ordures ménagères !



Chaque matériau recyclable a sa filière de valorisation. La CoVe est en contrat avec la société Citeo qui lui garantit la reprise totale des matériaux triés.

EN 2018

LA COVE A COLLECTÉ :

• **RECYCLABLES LÉGERS ET PAPIERS**
(bacs jaunes)

3 183 tonnes

soit 46 kg/an/hab

Moyenne nationale = 47,6 kg/an/hab

• **VERRE**

2 297 tonnes

soit 33,2 kg/an/hab

Moyenne nationale = 32 kg/an/hab

• **CARTONS DE COMMERCE**

145 tonnes



Les cartons de commerce

Les colonnes d'apport volontaire spéciales "Cartons" installées depuis 4 ans dans les centres-villes de certaines communes et destinées à simplifier l'élimination des gros emballages en carton sont bien accueillies par les usagers et bien utilisées.

▶ 47 colonnes en place



Les textiles et chaussures déposés par les habitants dans les récupérateurs blancs dédiés sont collectés, réutilisés ou valorisés par l'association Le Relais.

▶ 226 tonnes collectées en 2018, ce qui représente 3,28 kg/hab.

PROJETS 2019

6

L'ANNÉE PROCHAINE, LA CoVe PROPOSERA À SES HABITANTS DE TRIER **TOUS** LES EMBALLAGES : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUTS LES EMBALLAGES PLASTIQUES, AUX PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES, ET BIEN SÛR TOUJOURS LES CLASSIQUES BOUTEILLES ET FLACONS, CANETTES, BOÎTES, CARTONS, PAPIERS.



LA QUALITÉ DU TRI

TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Le service opère des « suivis qualité » pour repérer les bacs jaunes qui contiennent des indésirables (ordures ménagères, objets en plastique dur, verre...) et agir auprès des habitants pour mieux trier. Ainsi, le taux de refus (pourcentage de déchets non recyclables) dans les bacs jaunes, se maintient à 15%.

Notre territoire est en dessous des moyennes nationales, ce qui montre le fort engagement des habitants à bien trier !

Sur l'ensemble de la CoVe, c'est 19% de bacs refusés en moins !

Les refus les plus fréquents concernent : les sacs opaques ; les gros objets en plastique ; le verre.

Sensibilisation grand public

Une grande partie des missions des médiateurs du tri relève de la sensibilisation, au plus près des habitants, sur les consignes de tri.

En 2018 ils ont ainsi réalisé :

- 5 870 déplacements chez vous pour vous rencontrer en face à face ;
- 7 860 contacts téléphoniques.

Les médiateurs sont aussi présents sur les marchés et évènements liés à la protection de l'environnement (nettoyages de quartiers, de rivières...).



L'ÉQUIPE DES MÉDIATEURS EN ACTION

4
MÉDIATEURS
pour 25 COMMUNES
soit :

- 1 pour 17 500 habitants
- 1 pour 6 114 bacs de collecte sélective

Les médiateurs disposent de
2 véhicules légers habillés en
total covering.



La prévention

Les différentes réglementations vont toutes dans le même sens. Des lois Grenelle jusqu'à la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, il est dit que la gestion des déchets de demain passera par LA PRÉVENTION.

En d'autres termes : agir pour éviter qu'un objet, un emballage, devienne un déchet ! Voici la présentation des actions de prévention mises en place sur la CoVe.



Le compostage individuel

Rendre à la terre ce qui vient de la terre, c'est le principe du compostage individuel. Au cours de l'année 2018, ce sont 202 foyers de plus qui ont choisi de s'équiper d'un composteur individuel, portant le nombre total à plus de 2 770 foyers.

Épluchures, légumes et fruits abimés, restes de repas, marc de café, sont autant de déchets biodégradables qui ne finissent pas dans la poubelle, et peuvent même au bout de quelques mois, devenir un amendement pour le jardin.

Le compostage collectif (ou partagé)

Fort des expérimentations réussies, sur les camping du Brégoux à Aubignan et du Pastory à Bédoin ainsi que dans le village du Beaucet, le service Prévention des déchets développera en 2019 ces opérations de compostage partagé sur le camping municipal La Pinède à Bédoin, dans un gîte à Gigondas, et sur la commune de Loriol-du-Comtat (restauration scolaire).



Le lombricompostage

À l'écoute des besoins variés de ses habitants, la CoVe a développé ses compétences en se formant à l'utilisation du lombricomposteur afin de proposer cet équipement en 2019.

92 kg/hab/an en moins dans votre poubelle en utilisant un composteur.

Sur le territoire

2 770 foyers équipés d'un composteurs individuel

2 campings équipés d'un composteur partagé :

- le Brégoux à Aubignan,
- le Pastory à Bédoin.

1 commune équipée d'un composteur partagé :

- Le Beaucet

Le broyage des végétaux à domicile

La CoVe s'est lancée dans la prestation de broyage des végétaux sur rendez-vous, confortée par un partenariat signé en début d'année avec l'Université Populaire Ventoux (UPV).

Le principe est simple : la prise de RV se fait à la CoVe ; l'UPV se déplace à domicile avec le broyeur de la CoVe et effectue la prestation. Le broyat reste sur place et pourra être utilisé en paillage sur les plates-bandes, permettant de réduire l'arrosage, et évitant la pousse des mauvaises herbes.

Prise de RV au **0 800 04 13 11** Service & appel gratuits

Le réemploi



Depuis plusieurs années, la Ressourcerie du Comtat, installée à Carpentras, assure pour le compte de la CoVe la prestation de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Aujourd'hui, sept salariés assurent le tri, la remise en état quand cela est possible, et la vente des meubles et de l'électroménager qui étaient jusqu'alors déposés en déchetterie.

Vendus à bas prix, nos « monstres » trouvent ici une 2^e vie.

Réduction des déchets et insertion par l'emploi rejoignent le 3^e pilier du développement durable : l'économie.

Ressourcerie du Comtat : www.ressourcerie-comtat.fr - Tél. 04 90 41 90 07

Le « stop pub »



Un simple autocollant, est le moyen de stopper l'afflux de publicités pas toujours souhaitées dans la boîte aux lettres, en continuant à recevoir les informations de la mairie, de la CoVe et des autres institutions.
Autocollant à disposition à l'accueil de l'Hôtel de la CoVe et dans les mairies.

PROJETS 2019

LAURÉATE D'UN APPEL À PROJET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES CONTRE LES PERTES ALIMENTAIRES ET LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE, LA CoVe S'EST ENGAGÉE AVEC DES CANTINES SCOLAIRES SUR L'ANNÉE 2018/2019 POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES PRATIQUES, METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET RECHERCHER L'IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS.

BROYAGE

146 RENDEZ-VOUS

1 370 M³ DE VÉGÉTAUX BROYÉS SUR PLACE

PLUS DE 600 ALLER-RETOURS EN DÉCHÈTERIE ÉVITÉS

RÉEMPLOI

3120 RENDEZ-VOUS

5 TONNES EN MOINS DANS LES DÉCHÈTERIES

5% DES OBJETS COLLECTÉS MIS EN RÉEMPLOI

40 KG/HAB/AN

DE DÉCHETS PAPIERS EN MOINS DANS LA POUBELLE AVEC UN « STOP PUB » SUR LA BOÎTE AUX LETTRES

Les déchèteries



Déchèteries et mini-déchèteries complètent le système de collecte de la CoVe. Les agents de valorisation accueillent, orientent et facilitent les dépôts des habitants au sein des équipements. Chaque déchet collecté sur une déchèterie rejoint une filière bien identifiée. La valorisation matière est prioritaire et les conditions de reprise sont inscrites dans le cadre d'un marché public.

- Les métaux sont récupérés par la Société ROSSI à Monteux.
- Les végétaux rejoignent la composterie de la CoVe pour être transformés en compost (voir page 14).
- Les cartons sont conditionnés par la société Coved à Monteux avant acheminement chez un recycleur.
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement partent en valorisation énergétique comme combustible.
- Le bois sera broyé pour servir à la fabrication de panneaux de particules.
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (four, aspirateur, téléviseur, lave-linge, lave-vaisselle...) sont démantelés pour récupération des éléments valorisables.
- Les gravats sont traités par la société COVAL installée sur le terrain jouxtant la déchèterie de Caromb. Après concassage, les déchets inertes seront proposés en 2^e vie comme nouveau matériau de remblaiement ou d'aménagement pour les voiries.
- Les encombrants sont traités par la société SUEZ à Entraigues-sur-la-Sorgue.



Le transporteur

Dans le cadre d'un contrat public, c'est la société PASINI-GENEX qui assure les évacuations des caissons. Au quotidien, 2 chauffeurs enlèvent, transportent jusqu'aux sites de traitement et remettent à quai jusqu'à 22 caissons pour les 3 déchèteries.

4 déchèteries

OUVERTES DU LUNDI AU SAMEDI
À AUBIGNAN, CAROMB ET
MALAUCÈNE ;

TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS
MATINS À VENASQUE.

17 filières DE
VALORISATION DES DÉCHETS.

Les tonnages récupérés dans les déchèteries

	2018
Gravats	4 646
Végétaux	4 568
Encombrants	4 245
Bois	1 527
Cartons	605
Ferrailles	917
DEEE*	545
DEA**	1 747
TOTAL en tonnes	18 800



* **DEA**

Déchets d'Équipement
d'Ameublement (mobilier)

1 747 tonnes

→ SOIT **391 TONNES**
DE PLUS QU'EN 2017 !

** **DEEE**

Déchets d'Équipement
Électriques et Électroniques

8kg/hab/an

52 659 APPAREILS
DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET
VALORISÉS

→ SOIT **19,6%**
DE PLUS QU'EN 2017.

Contrôle d'accès

Afin d'éviter l'engorgement des déchèteries et les risques liés à ces grandes fréquentations, l'étude faite pour la mise en place d'un contrôle d'accès a permis d'orienter les décisions suivantes : le contrôle d'accès se fera par lecture de la plaque minéralogique à chaque passage des véhicules et l'accès sera réservé aux résidents de la CoVe. Les modalités d'inscription seront définies et mises en œuvre fin 2019.

PROJET 2019

Étudier la faisabilité d'une déchèterie réservée aux professionnels sur le territoire afin de garantir l'usage exclusif des déchèteries existantes aux particuliers.

La composterie



Située sur la commune de Loriol-du-Comtat, ce site de traitement permet la valorisation de plus de 8 000 tonnes de végétaux chaque année, provenant pour plus de la moitié du tonnage des déchèteries : ces branchages, feuilles et résultats de tontes suivent un process naturel et efficace de compostage. Broyés, disposés en andains, arrosés, une dégradation des matières organiques va s'opérer en présence d'oxygène. Au bout de 6 mois, après avoir été retournés plusieurs fois, les andains sont prêts à être criblés afin d'obtenir le compost. Ce compost est commercialisé par la société SEDE Environnement pour le compte de la CoVe.



Dépôt de végétaux



Broyage



Retournement



criblage

13

8 600 tonnes de déchets verts entrants

DÉTAIL PAR PRODUCTEUR

MAIRIES : 448 t

CAISSES : 1 477 t

DÉCHÈTERIES : 4 568 t

PROFESSIONNELS : 2 003 t

PARTICULIERS : 103 t



Tonnages sortants (détail par filière)

- Compost : 5 331 tonnes (+2% par rapport à 2017)
- Refus : 2 721 tonnes (contre 4 738 tonnes en 2017)

LES INDICATEURS FINANCIERS



C'est par une comptabilité analytique précise que la CoVe peut depuis plusieurs années suivre les dépenses et recettes du service public de collecte et traitement des déchets ménagers. C'est une aide indispensable à la connaissance et la maîtrise des coûts.

11 551 246 € de budget dont :

- 54,6% pour la collecte
- 30% pour le traitement
- 12% pour les déchèteries
- 3,4% pour la composterie

Dépenses

Le budget « Collecte et traitement des déchets » est réparti ainsi :

- ▶ 43% de fonctionnement ⇒ 4 983 306 €
- ▶ 34,5% de masse salariale ⇒ 3 966 103 €
- ▶ 12% de dotations aux amortissements (provisions sur investissements futurs) et frais financiers (remboursement de prêts...) ⇒ 1 399 340 €
- ▶ 10,5% de charges de structure ⇒ 1 202 497 €

L'investissement

L'investissement concerne les achats de contenants, bacs ou colonnes, les travaux de maintenance et d'amélioration des sites, les véhicules du service. Depuis 2017, la CoVe aide financièrement les communes membres à s'équiper de colonnes enterrées de grande capacité en reversant 50% du prix d'achat pour 2 colonnes acquises ⇒ 23 520 € en 2018.

Le fonctionnement

Cela comprend l'entretien et les réparations des véhicules, le carburant et le transport des déchets (ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries) par le prestataire jusqu'aux sites de traitement. Le traitement des déchets (valorisation énergétique, tri, stockage) assuré par des sociétés prestataires est également une dépense de fonctionnement.

Recettes

La taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM)

La CoVe perçoit la taxe d'élimination des ordures ménagères à la place des communes membres. Cette taxe est comprise dans le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties due par les propriétaires.

- ▶ **Le recouvrement par la TEOM s'élevait en 2017 à 9 129 650 euros**, ce qui permet à la CoVe de couvrir cette année 94% des dépenses globales relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Les soutiens à la valorisation

La CoVe est signataire de contrats avec des éco-organismes qui apportent des aides financières ou opérationnelles sur les actions de collecte séparatives et valorisation de certains déchets :

- Citéo pour les emballages (verre, cartons, métaux, flacons plastiques, et papiers)
 - Éco-système pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 - Éco-tlc pour les textiles, linge de maison, chaussures
 - Éco-mobilier pour les déchets équipement d'ameublement
 - Adivalor pour les films agricoles usagés.
 - ECODDS pour les déchets toxiques (peintures, acides...)
- ▶ **Ces recettes se sont montées à 535 315 euros.**

La vente des produits recyclables

Une fois triés, la plupart de ces déchets deviennent de la matière première secondaire, et acquièrent une valeur marchande.

- ▶ **La vente de ces matériaux a représenté 531 206 euros.**

327 € TTC/t
Coût à la tonne des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages légers + verre (collecte, transport, et traitement, déduction faite des recettes).

1 608 544 euros de recettes provenant des soutiens à la valorisation, de la vente des produits recyclables, de la redevance spéciale et d'autres recettes.

11,01%
TAUX DE LA TEOM.
CE TAUX N'A PAS AUGMENTÉ DEPUIS 2014 CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ.

La facturation des professionnels

Compétente pour la collecte et le traitement des déchets des ménages seulement, la CoVe est soumise à des obligations réglementaires concernant les déchets des professionnels. S'ils utilisent le service public de gestion de déchets, ils doivent rémunérer la CoVe pour la réalisation de la prestation.

► **Plus de 140 entreprises et commerces sont concernés :**

- Pour certains, il s'agit de payer une redevance au volume de déchets produits et collectés (190 266 € facturés en 2018).
- Pour d'autres, il s'agit de payer le poids de végétaux entrant sur la composterie (80 728 € facturés).

Autres recettes

La CoVe enregistre également des recettes provenant de :

- la location de caisses pour végétaux
- la vente de composteurs à prix bonifiés







lacove.fr